

## PROJET DE BUDGET 2021 DE LA MUNICIPALITE DE SION

### PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

#### 1. Administration générale & Finances

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	100.3000	Administration n Traitement des Autorités	955'000	905'000	- 50'000	Les rémunérations de notre CM sont très élevées. Ces salaires figurent parmi les plus hauts de la Suisse romande, en comparaison avec d'autres municipalités de population et d'importance semblables. Les mesures d'économie budgétaire 2021 concernent aussi nos autorités élues. Il est temps de revenir à des rémunérations plus raisonnables. Nous proposons une réduction d'environ 10% de cette enveloppe budgétaire. Il appartient au CM de répartir cette rémunération entre ses membres. <b>Néanmoins, pour l'AdG, et pour une question d'équité, il serait opportun d'adapter en premier lieu la rémunération de la fonction présidentielle.</b>	AdG	Non	Rubrique liée selon décision du CM. cf article 68 de l'OGFCo et article 8 et 9 du RCO.
Fonct.	100.3052	Cotisation caisse de pension	147'200	141'200	- 6'000	Les cotisations caisse de pension équivalent à environ 15.5% des traitements. On peut donc réduire ici en proportion. Les autres charges sociales ne sont pas amendables par le CG.	AdG	Non	Rubrique liée selon décision du CM. cf article 68 de l'OGFCo et article 8 et 9 du RCO.
Fonct.	110.3102	Imprimés et publication	210'000	110'000	-100'000	A l'air numérique et écologique, la brochure Sion21 n'a plus lieu d'exister dans sa forme actuelle. Les informations pertinentes et utiles pour le citoyen peuvent être communiquées sur le site internet ou Facebook, deux moyens de communication dans lesquels Sion a investi ces dernières années. En cas de besoin, la commune peut également acheter des pages dans Le Journal de Sion qui est publié mensuellement et imprimé à Sion. La solution proposée par le PDC est économique, locale, responsable et écologique.	PDC	Oui	CoGest, CSC  Avis de la CSC : les avis sont partagés, pour certains le support papier reste intéressant car il touche toute la population sédunoise. Tout le monde n'est pas forcément connecté.  Vote : amendement rejeté par  4 oui 6 non

## 2. Economie &amp; Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	260.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	237'800	204'000	-33'800	<p>Remarque préliminaire : par rapport au compte 2019, cette rubrique a augmenté de CHF 78'000. Etonnant s'il n'y a pas eu d'engagement de personnel supplémentaire ! Autrement rien de nouveau par rapport à 2020, si ce n'est un concept touristique dont l'implémentation est de la responsabilité de l'office du tourisme. Alors un chef de service chef de lui-même et de son assistant s'appelle un délégué et doit être rémunéré et considéré comme tel. En plus, le budget réel à gérer est de CHF 720'000 : budget de CHF 3'980'000 dont CHF 1'600'000 de subventions décidées par le Conseil municipal (office du tourisme, The Ark, Espace création...), CHF 963'000 de subvention à l'EPFL (facture reçue du canton), et CHF 697'000 (amortissement EPFL). Il reste donc un budget de CHF 720'000 à gérer activement.</p> <p>Pour information, tout ce qui concerne l'énergie est soustrait à OIKEN et n'entre donc pas dans le budget à gérer du chef de service.</p> <p>Nous continuons donc de penser qu'un délégué économique efficient suffit pour faire le travail de promotion économique et que l'argument du binôme ne suffit pas à justifier un chef de service.</p>	PDC	Oui	CoGest
Fonct.	260.3130	Prestations de services de tiers	129'500	99'000	-30'000	<p>A part le train touristique, cet objet concerne un « apéritif économique », des actions promotionnelles, et des actions de soutien pour la marque « Impulsion ». Malgré la promotion faite autour du label « Impulsion », seulement 24 entreprises y ont adhéré. La plus-value concrète nous échappe.</p> <p>L'augmentation de 37'000 par rapport au Budget 2020 n'est actuellement pas justifiée.</p>	AdG	Oui	CoGest, CSC  Avis de la CSC : Nous comprenons qu'en cette période de Covid, il n'a pas été facile de développer le concept « Impulsion ». La commission souhaite laisser du temps au projet pour se développer.  Vote : l'amendement est refusé par 1 oui 8 non 1 absence
Fonct.	260.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	860'000	660'000	-200'000	<p>L'espace création est clairement un doublon dans la chaîne actuelle de l'innovation subventionnée par notre commune. Il y a en effet les fondations The Ark, PhytoArk, Energy Ark, l'EPFL et l'école d'ingénieur qui couvrent très bien le domaine de l'innovation. Nous pensons cependant qu'un arrêt total des subventions versées par la commune serait trop brutal raison pour laquelle nous laissons encore CHF 400'000 de subventions. Il s'agit simplement de faire payer le loyer de CHF 200'000. Nous pensons enfin que des fonds privés peuvent également pallier à cette diminution de subventions.</p> <p>Pour information, notre commune dépense CHF 1'657'000 par année pour l'EPFL. Si on soutient donc clairement l'innovation. D'ailleurs en Suisse il y a très peu de communes qui participent au financement des recherches de l'EPFL.</p>	PDC	Oui	CoGest, CSC  Avis de la CSC : Il semble difficile de soustraire de l'argent à l'espace création même si la CSC pense que les utilisateurs de cette infrastructure doivent aussi trouver des financements annexes et privés.  Vote : amendement rejeté par  4 oui 5 non 1 abstention

Fonct.	264 3637	Subventions aux personnes physiques	160'000	210'000	+ 50'000	Face à l'urgence climatique, il est important d'encourager la rénovation énergétique des maisons individuelles, mais également des bâtiments. Il est d'ailleurs regrettable que ces derniers ne soient pas suffisamment pris en compte dans cette rubrique. Le budget consacré jusqu'à ce jour à cette rénovation s'est révélé insuffisant. Plusieurs demandes semblent n'avoir pas pu être prises en compte. Il est donc temps d'augmenter la somme consacrée à cet objet en vue de combattre avec un maximum de moyens le réchauffement climatique et de répondre ainsi aux accords de Paris que notre pays a signé.	Les Verts	Oui	CoGest, CEU
Fonct.	264 4510	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	250'000	350'000	+100'000	Le fonds rationnel de l'énergie doit nous permettre de prendre les mesures nécessaires en vue de combattre le réchauffement climatique. Vu la rapidité avec laquelle il se déroule, il est plus que nécessaire d'accélérer ces mesures et de cette manière atténuer ses effets néfastes. Il convient donc de se fixer des objectifs à court terme. C'est la raison pour laquelle nous demandons que ce fonds soit investi le plus rapidement possible dans de véritables actions visant les économies d'énergie et la diminution de gaz à effets de serre. En outre, il serait bon de pérenniser ce fonds au-delà de 2024 en continuant d'y affecter les bénéfices réalisés sur les opérations-ventes d'énergie.	Les Verts	Non	Les comptes de recettes ne sont pas amendables. De plus c'est un prélèvement pour équilibrer les rubriques qui touchent à la rationalisation de l'énergie. Si l'amendement précédent serait accepté par le CG, cette rubrique augmenterait de KCH 50.

### 3. Education & Culture

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	320 3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	3'470'000	3'600'000	+130'000	Dans le souci de pérenniser une vie artistique riche et variée dans notre commune, nous proposons donc d'augmenter les subventions accordées aux artistes et aux structures culturelles indépendantes. Le montant demandé est à peine supérieur à celui du budget 2020. Il nous semble inapproprié de diminuer ce type de subventions alors que le monde culturel doit faire face aux terribles conséquences du COVID-19.	Les Verts	Oui	CoGest, CSC  CSC : plusieurs membres de la commission ne souhaitent pas augmenter le montant de ces subventions car selon eux certaines manifestations n'auront pas lieu. Cependant, en soutien à la culture, la commission accepte l'amendement.  Amendement accepté par  5 oui 4 non 1 abstention
Fonct.	320.3637	Subventions aux personnes physiques	123'000	175'000	+52'000	Les emplois dans le monde de la culture sont souvent régis par des contrats de prestation ou des contrats à durée déterminée. Cela rend le statut professionnel des artistes particulièrement sensible à la fermeture des lieux culturels ou à la diminution de la jauge des salles de spectacles (moins de spectateurs équivaut à moins d'argent). Le montant demandé est à peine supérieur à celui du budget 2020. Il nous semble inapproprié de diminuer ce	Les Verts	Oui	CoGest, CSC  Amendement rejeté par 2 oui 5 non 3 absentions

						type de subventions alors que le monde culturel doit faire face aux terribles conséquences du COVID-19.			
Fonct.	320.3637	Subventions aux personnes physiques  Aides aux études artistiques	123'000	158'000	+ 35'000	Le changement de mode d'octroi (critère) selon le revenu financier plafonné à 55'000 ne correspond pas aux personnes qui ont besoin de cette aide. Il y a plus de 1500 étudiants par exemple dans le Pôle Musical (Ejma, conservatoire, Harmonie musicale etc.). La plupart des parents ont un revenu au-dessus de ce plafond et elles bénéficient actuellement de cette aide.  <b>A travers cet amendement, nous demandons de restaurer la subvention initiale de 55'000 et par conséquent de réviser le plafond donnant droit à cette subvention.</b>	AdG	Oui	CoGest, CSC  Avis de la CSC : il nous semble que le mode d'attribution de ces subsides ne nous est pas acquis, une commission extra politique le fait.  Amendement accepté par  4 oui 1 non 5 absentions

Procédure de vote de la rubrique 320.3637 amendement des Verts contre celui de l'AdG, puis le gagnant contre la proposition de la Ville

#### 4. Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la Commission
Fonct.	400.3010	Traitements	1'212'000	1'272'000	+ 60'000	Pour un poste de coordination à 50% qui serve à mettre en place une réelle politique des Seniors. Les + de 65 ans sont plus de 7'000 à Sion. Il est temps de pouvoir concrètement répondre à leurs besoins.	AdG	Non	Selon les directives interne au CG,  « Pour les rubriques relatives aux traitements, il a été convenu que seules les modifications d'effectifs budgétisées à la hausse sont sujettes à amendements afin d'éviter que des décisions ne se trouvent en opposition avec la législation et/ou la réglementation en vigueur en la matière. »
Fonct.	400.3052	Traitements Caisse de pension	102'200.-	111'000.-	+ 9'000	Augmentation des cotisations LPP pour le nouveau poste de coordination. Environ 15% du salaire.	AdG	Non	Rubrique liée selon décision du CM. cf article 68 de l'OGFCo et Selon les directives interne au CG,  « Pour les rubriques relatives aux traitements, il a été convenu que seules les modifications d'effectifs budgétisées à la hausse sont sujettes à amendements afin d'éviter que des décisions ne se trouvent en opposition avec la législation et/ou la réglementation en vigueur en la matière. »
Fonct.	400.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	326'000	426'000	+100'000	<b>Création d'un fonds spécial</b> pour venir en aide aux associations et aux personnes ayant souffert du COVID. Les communes ayant adopté le MECH2 sont désormais autorisées à créer un tel fonds. L'augmentation proposée devra constituer un premier versement dans ce fonds spécial. Au vu des conséquences sociales de la pandémie liée au COVID-19, il semble particulièrement inopportun d'amputer ce compte de CHF 35'000, par rapport au budget 2020.	Les Verts	Oui	CoGest, CSC  Avis de la CSC : Certains membres de la commission souhaitent s'en remettre à l'exécutif pour prendre position s'il y a des mesures à prendre et se demandent à qui iraient ces fonds spéciaux. Pour d'autres, le but est de soutenir les personnes à faible revenu et les associations qui sont

									particulièrement sollicitées durant cette crise.  La CSC accepte donc cet amendement par  5 oui 4 non 1 abstention
Fonct.	400.3636	Subvention aux organisations privées à but non lucratifs	326'000	500'000	+ 174'000	L'objectif de cet amendement est de soutenir davantage les associations dites de bas seuil qui soutiennent les personnes précarisées. En passant par elles, nous sommes sûres que le soutien ira directement aux personnes dans le besoin touchées par la crise Covid-19.	AdG	Oui	CoGest, CSC  Vote de la CSC : amendement rejeté par  3 oui 6 non 1 abstention

Procédure de vote de la rubrique 400.3636 amendement des Verts contre celui de l'AdG, puis le gagnant contre la proposition de la Ville

## 5. Sécurité publique

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
---------	-----------------	--------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	-----------	------------------------------------

## 6. Travaux publics & Environnement

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Inv.	600.5010	Routes et voies de communication	6'250'000	6'450'000	+200'000	De la parole aux actes. On a pu voir nombres de Conseillers municipaux et candidats montrant fièrement leur amour pour la petite reine durant la dernière campagne. A voir le montant dédié aux pistes cyclables dans le budget 2021, on pourrait croire à de la publicité mensongère. Le groupe PDC passe donc aux actes et propose de doubler le montant dédié aux pistes cyclables.	PDC	Oui	CoGest, CEU
Inv.	600.5010	Routes/voie de communication	6'250'00	6'350'000	+100'000	Un amendement similaire a été proposé l'année passée. Il a été refusé en partie parce que le montant amendé était jugé insuffisant. En proposant cette fois-ci de porter le montant budgétisé à Fr 300'000, les Verts souhaitent donner à la municipalité les moyens suffisants pour mettre en place les pistes cyclables et les parcs vélos qui ne sont pas compris dans le projet Agglo.	Les Verts	Oui	CoGest, CEU
Inv.	600.5010	Routes, voies de communication	6'250'000	6'150'000	- 100'000	Objet : Liaison Nord-Sud entre Cour de Gare et le Campus, dit « la Passerelle ». Il s'agit de frais d'études. Entre 2014-2020, nous aurons engagé près de 596'000. Il vaut mieux attendre la détermination des CFF et autres partenaires avant de procéder à d'autres études.	AdG	Oui	CoGest, CEU

Procédure de vote de la rubrique 600.5010 (cf article 27 al 3 du RCG) amendement PDC contre celui de l'AdG, puis le gagnant contre les Verts et le gagnant contre la proposition de la Ville Attention en accord avec la Présidence de la Ville l'ordre de vote est le suivant PDC contre celui des Verts. Celui de l'AdG sera mis contre la Ville.

Fonct.	601.3119	Autres immobilisations	35'000	70'000	+35'000	<p>Sous cette rubrique il est prévu dans le budget l'achat de mobilier urbain. Nous vous proposons de rendre certaines de nos avenues et rues (de la Gare, Ritz, de France, St François, etc.) encore plus accueillantes pour nos aînés ainsi que les personnes atteintes dans leur santé physique en y répartissant un plus grand nombre d'objets en relation avec le mobilier urbain. A cet effet une augmentation des fonds consacrés à cette rubrique s'avère nécessaire. Cette mesure est appelée à faciliter les déplacements des personnes âgées ou rencontrant des problèmes d'ordre physique.</p> <p>Nous avons constaté que beaucoup de bancs mis à disposition dans nos rues sont souvent situés en plein soleil. L'augmentation proposée devrait en partie être destinée à protéger le mobilier urbain contre l'ensoleillement de façon à ce qu'il soit utilisable durant toute la journée.</p>	Les Verts	Non	Cette rubrique ne peut pas être amendée car elle n'atteint pas les KCHF 100. cf RCO article 4 alinéa 2
--------	----------	------------------------	--------	--------	---------	---	-----------	-----	--

## 7. Bâtiments & Constructions

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Fonct.	701 3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	1'220'000	1'320'000	+ 100'000	La production d'énergie renouvelable devient possible grâce à un certain nombre de mesures diversifiées. Parmi celles-ci l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques revêt un rôle important. A ce niveau, notre commune a pris un certain retard par rapport à d'autres cités de taille comparable. Il est donc important que nos autorités remédient à ce déficit sans tarder. Les 100'000 frs proposés doivent servir à recouvrir les toits d'un certain nombre de bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques ou solaires. Il s'agit bel et bien de profiter de l'entretien courant de ces bâtiments pour viser un tel objectif.	Les Verts	Oui	CoGest, CEU
Inv.	701.5040	Terrains bâtis.	1'550'000	1'050'000	- 500'000	Les acteurs culturels sont durement frappés par la pandémie actuelle et ils méritent certainement un soutien. Toutefois, le réaménagement d'un théâtre ne paraît pas la meilleure réponse à cette problématique. De plus, la commune a annoncé qu'elle était en discussion avec le Canton pour l'avenir de l'ensemble des bâtiments devant l'église des Jésuites, suite au départ prévu de la HEMU, de l'Harmonie et la réorganisation des théâtres. Dans ce contexte, investir dans une rénovation est prématuré.	PDC	Oui	CoGest, CSC Vote de la CSC : amendement accepté par 5 oui dont le président 5 non

## 8. Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
Inv.	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	720'000	220'000	- 500'000	<b>Amendement de réflexion sur les études de Ronquoz 21:</b> Les commerçants du centre-ville de notre commune souffrent : du COVID, des supermarchés périphériques, du commerce en ligne. De fait, le gâteau n'étant pas extensible à l'infini, nous pensons que le développement de notre ville vers le Sud doit se faire en gardant en tête que le centre de la ville doit demeurer son cœur palpitant à qui on va porter le coup de grâce si on augmente encore et toujours la concurrence.	PDC	Oui	CoGest, CEU, CSC  Avis de la CSC : Même si l'idée est de faire passer un message de soutien pour les commerçants du centre-ville, la majorité des membres de la CSC ne souhaitent pas freiner le développement des Ronquoz 21.  Amendement rejeté par 4 oui 6 non
Inv.	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	720'000	620'000	- 100'000	<b>Objet : Ronquoz 21.</b> Des frais d'études importants de « développement territorial » ont été engagés en 2018 et en 2019 (pour environ 650'000). Comment justifier un budget de 500'000 pour 2021 ? Il doit être revu à la baisse.	AdG	Oui	CoGest, CEU, CSC  CSC : La commission rejette cet amendement pour les mêmes raisons expliquées ci-dessus.  Vote :  2 oui 7 non 1 abstention

**Procédure de vote de la rubrique 800.5290 amendement PDC contre celui de l'AdG, puis le gagnant contre la proposition de la Ville**

Inv.	852.5040	Parcs et jardins/aménagements espaces publics	950'000	1'150'000	+200'000	Les Verts constatent que le budget pour cette rubrique a diminué de plus de 2/3 par rapport au compte 2019. Afin de pouvoir continuer à investir pour le bien-être de la population et du climat, il semble évident que la municipalité ne doit pas négliger ce genre d'investissements. N'oublions pas qu'avec ACCLIMATATION la Ville de Sion s'est engagée pour la réalisation d'aménagements urbains qui donne la priorité à la végétation et au cycle de l'eau. Au-delà de cela, cette augmentation pourrait : - repenser l'aménagement des cours de récréation en y planifiant, entre autres, une arborisation plus généreuse et des zones herbeuses pour le confort des élèves. favoriser la végétalisation au centre-ville et protéger ainsi la population des importantes chaleurs de l'été.	Les Verts	Oui	CoGest, CEU
Inv.	852.5040	Parcs et jardins Terrains bâtis	950'000	1'100'000	+ 150'000	Nouvel objet: un plan végétalisation/arborisation. La végétalisation/arborisation est une piste forte de résilience face au réchauffement climatique dans les villes. Complexe à réaliser car soumise à de nombreuses contraintes, elle devrait pouvoir se faire dans un contexte global, interdisciplinaire et planifié. Pour cette année 2021, une impulsion en deux points :	AdG	Oui	CoGest, CEU

						<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concept et plan de végétalisation/arborisation de la ville et de promotion d'AcclimataSion auprès des habitant-e-s.</li> <li>2. Design et plantation en strates d'arbres, arbustes et prairies sur des zones de première nécessité, par exemple les îlots de chaleur répertoriés.</li> </ol>			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Procédure de vote de la rubrique 852.5040 amendement Verts contre celui de l'AdG, puis le gagnant contre la proposition de la Ville**

Fonct.	856.3634	Subvention aux entreprises publiques	5'744'000	5'799'000	+55'000	<p>La Ville augmente drastiquement les montants de cette rubrique pour étoffer l'offre de service en créant une nouvelle ligne vers Aproz, acceptant ainsi une augmentation de déficit de CHF 940'000 et en mettant en place de nouvelles augmentations de cadence. Au total ces améliorations augmentent le déficit au budget 2021 de CHF 1'170'000. En parallèle la ligne vers Uvrier est remplacée au profit du rail (- CHF 500'000) et la gratuité des bus le vendredi et samedi, supprimée (- CHF 54'000). Pour le groupe PDC, la commune doit continuer à offrir cette gratuité à ses habitants, pour un coût annuel de CHF 54'000 en 2020 et cela pour deux raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir nos commerçants, surtout durant la période difficile que ces derniers traversent mais également à cause de la concurrence des centres commerciaux périphériques qui va continuer après la pandémie.</li> <li>2. Encourager l'utilisation des bus et développer le réflexe de nos concitoyens à s'approprier nos bus séduinois comme moyen de déplacement régulier.</li> </ol>	PDC	Oui	CoGest, CEU
Fonct	856 3634	Subventions aux entreprises publiques	5'744'000	5'799'000	+55'000	<p>La Ville de Sion fait un effort considérable pour améliorer son offre de transport public pour cette année 2021 (augmentation des fréquences sur plusieurs lignes, prolongation des horaires le soir, mise en place d'une nouvelle ligne). Malgré tout, nous le savons bien, les habitudes liées à la mobilité individuelle sont particulièrement difficiles à changer. Or, la gratuité des bus le vendredi soir et samedi a eu un effet positif (hors covid) sur la fréquentation des transports publics. Il est indéniable que de telles offres motivent les gens à essayer une nouvelle mobilité. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin et gardons encore une année cette offre de gratuité pour mettre en valeur tous les efforts de la ville dans ce domaine et pour modifier durablement les habitudes de la population.</p>	Les Verts	Oui	CoGest, CEU
Fonct	856 3634	Subventions aux entreprises publiques	5'744'000	5'799'000	+55'000	<p>Rétablissement de la gratuité des bus séduinois de vendredi 17h à samedi minuit pour le budget 2021, conformément au montant avancé par la ville pour cette mesure.</p>	PLR	Oui	CoGest, CEU

**Procédure de vote de la rubrique 852.5040 amendement Verts, PDC, PLR contre la proposition de la Ville**

Inv.	856.5290	Autres immobilisations incorporelles	300'000	100'000	- 200'000	La demande de concession pour la liaison plaine-montagne a été déposée à Berne depuis bientôt une année. La mise à l'enquête a également été réalisée. La seule chose qui manque encore c'est le financement. C'est ce que l'on appelle mettre la charrue avant les bœufs. La municipalité nous explique que ce financement sera obtenu auprès du canton (35%) et de la Confédération (50%) car cette liaison sera considérée comme transport public. Mais est-ce que la demande de financement a au moins été déposée auprès de l'office fédérale des transports ? Le groupe PDC propose, comme les années précédentes, d'amender un montant de CHF 200'000 dédié à cette liaison plaine-montagne, et ceci tant que la commune n'aura pas une solution de financement du projet. Ces montants mis années après années au budget sont comme une fuite en avant. Ainsi, notre commune a déjà dépensé pour environ CHF 1'400'000 d'études pour ce projet. Par cet amendement, le groupe PDC veut éviter à notre municipalité les mêmes désillusions que lors du projet du déplacement de la piscine découverte ou du parking de la Planta, qui, après plusieurs centaines de milliers de francs d'études, ne se sont pas réalisés. Et que l'on ne vienne pas nous dire que les subventions à recevoir par les autres communes partenaires de TéléSion dépendent de cette dépense. Car il est normal que sur les montants déjà dépensés de plus de CHF 1'400'000, il y ait une participation de CHF 200'000 (15%) des partenaires.	PDC	Oui	CoGest, CEU
Inv.	856.5290	Autres immobilisations : liaison plaine-montagne	300'000	200'000	- 100'000	La liaison plaine-montagne n'est pas un projet prioritaire de la Ville. Nous sommes dans l'incertitude du financement de cette installation qui n'a toujours pas été reconnue comme transport public. L'utilité directe pour les Sédunois est plus que limitée. A l'heure actuelle, cette liaison concernerait essentiellement l'acheminement des touristes depuis la gare de Sion vers le domaine des 4 Vallées.	Les verts	Oui	CoGest, CEU
Inv.	856.5290	Mobilité Autres immobilisations incorporelles	300'000	100'000	- 200'000	Objet : liaison plaine-montagne Des frais d'études s'élevant à Frs. 1'276'576 (2014-2020) ont déjà été investis dans la liaison plaine-montagne. En plusieurs étapes. Sans validation officielle du projet par le CG. Le dossier est déposé à l'OFT et fait en ce moment l'objet de nombreux recours. Une pause dans le financement du projet (alors que la commune fait la banque pour les différents partenaires) serait propice à un positionnement du législatif sur le projet.	AdG	Oui	CoGest, CEU

**Procédure de vote de la rubrique 856.5290 amendement PDC et AdG contre celui des Verts puis le gagnant contre la proposition de la Ville (Attention attendre la position du groupe AdG)**

Fonct.	860.3111	Aéroport / Machines, appareils et véhicules	255'000	100'000	- 155'000	En vue de la constitution d'une nouvelle entité juridique en charge de l'aéroport et dans la période de contraction des revenus que nous pouvons anticiper pour 2021 (RFFA, Covid-19), il devient indispensable de surseoir à certaines dépenses et d'attendre la mise en place de cette nouvelle société. Celle-ci pourvoira au renouvellement des machines, appareils et véhicules qu'elle jugera nécessaire de faire.	Les verts	Oui	CoGest
--------	----------	---	---------	---------	-----------	--	-----------	-----	--------

Fonct.	860.3132	Aéroport Honoraires experts et spécialistes	295'000	195'000	- 100'000	Honoraires : Cette rubrique comporte diverses dépenses pour expertises, audits, conseils juridiques, et études pour le développement de l'aéroport et de ses infrastructures, etc. C'est cette dernière qui nous paraît superflue.	AdG	Oui	CoGest
Fonct.	860.3144	Aéroport / Entretien des terrains bâtis et bâtiments	275'000	150'000	- 125'000	En vue de la constitution d'une nouvelle entité juridique en charge de l'aéroport et dans la période de contraction des revenus que nous pouvons anticiper pour 2021 (RFFA Covid-19), il paraît important de surseoir à certaines dépenses en matière d'entretien des bâtiments de l'aéroport.	Les Verts	Oui	CoGest

### 9. Sport, jeunesse & loisirs

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Remarques et vote de la commission
---------	-----------------	--------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	-----------	------------------------------------

28 amendements recevables  
6 amendements irrecevables  
Version finale adoptée en  
Séance du Bureau du 26.11.2020/18h40  
Jcl

### Liste des présences - "Amendements au budget 2021"

#### Membres permanents

26.11.20

Mirailès Christian - Président	x
Juillerat Olivier - Vice-Président	x
Martin Reist	
Gianadda Isabelle - Rapporteur	
Guex Johanne	x
Moren Jean-Philippe - Rapporteur suppléant	x
Mukuna Gabriel	x
Paladini Chantal	x
Pfister Brigitte	x
Schüpbach Pierre	x
Stalder Thierry	x

#### Membres suppléants

Praz Thierry	x

<b>Total</b>	10
--------------	----

Document de travail à l'usage du Conseil général